

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 23 février 2026 par le Conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 26 janvier 2026. Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- prioriser les investissements au regard du contexte économique,
- agir pour une politique sociale volontaire,
- réaffirmer le soutien à la vie associative.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs,), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou encore à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 53 571 534,42 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux,

les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations ou encore les intérêts des emprunts à payer.

En 2026, les frais de personnel représentent environ 67 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 50 849 903,13 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la ville en 2026 :

- Les impôts et taxes : 40 712 457 €
- Les dotations et participations : 6 880 000,00 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 5 077 681 €

1.2 Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	10 921 184,82	Produits des services	5 077 681,42
Dépenses de personnel	33 920 373,00	Impôts et taxes	40 712 457,00
Autres dépenses de gestion courante	5 108 536,20	Dotations et participations	6 880 000,00
Dépenses financières	628 809,11	Autres recettes de gestion courante	771 817,00
Dépenses exceptionnelles	50 000,00	Atténuations de charges	80 000,00
Atténuations de produits	191 000,00	Recettes financières	19 579,00
Provisions	30 000,00	Reprises de provisions	30 000,00
Total dépenses réelles	50 849 903,13	Total recettes réelles	53 571 534,42
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 293 938,22	Produits (écritures d'ordre entre sections)	41 158,13
Virement à la section d'investissement	7 362 976,47	Excédent brut reporté	5 894 125,27
Total général	59 506 817,82	Total général	59 506 817,82

1.3 La fiscalité

Les taux des impôts locaux restent au même niveau pour 2026 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,01 %

2. La section d'investissement

2.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement,

qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : quatre types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...), la capacité d'autofinancement (épargne de la section de fonctionnement) et l'emprunt.

2.2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	3 328 236,93	Virement de la section de fonctionnement	7 362 976,47
Remboursement d'emprunts	3 616 836,00	FCTVA	2 672 800,00
Travaux de bâtiments	5 363 000,00	Affectation du résultat 2025	7 442 944,23
Travaux de voirie	3 465 000,00	Cessions d'immobilisations	1 270 000,00
Autres travaux	220 000,00	Taxe aménagement	50 000,00
Autres dépenses	2 179 423,56	Subventions	875 450,00
Autres immobilisations financières	1000,00	Emprunt	1 103 000,00
		Immobilisations financières	258 253,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	125 535,57	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 378 315,66
Restes à réaliser (engagements juridiques qui n'ont pas encore fait l'objet de mandat)	8 688 571,16	Restes à réaliser (engagements juridiques qui n'ont pas encore fait l'objet de titre)	4 573 863,86
Total	26 987 603,22	Total	26 987 603,22

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- 3,6 M€ pour les voiries, éclairage public et cadre de vie, et notamment
 - o 610 K€ pour la rue de la Pierre Rollet entre les avenues Charles-Rouxel et du Château
 - o 550 K€ pour la rue Paul-Gustave de Hautregard
 - o 450 K€ pour la rue du bois de Combault – 2ème tranche
 - o 450 K€ pour l'avenue Jacques-Heuclin
 - o 400 K€ pour la rue du gravier
 - o 350 K€ pour l'avenue Charles-Rouxel – 2ème tranche
 - o 409 K€ d'études, signalétique, renforcement de canalisations, poteaux incendies, illuminations, arceaux vélos, traçage
- 1,4 M€ pour l'éducation, et notamment :
 - o 580 K€ pour la réhabilitation de sanitaires (écoles Dubus, Marginéa, Neruda, Picasso)
 - o 360 K€ pour la réhabilitation de l'école Granet
 - o 265 K€ pour des remplacements de gouttières, portails, portillons, plomberie, VMC, imprévus
 - o 120 K€ d'études pour la construction de classes et d'un dortoir à l'école Jean-Barberet
 - o 107 K€ de travaux de climatisation des crèches et relais petite enfance
- 1,4 M€ pour les investissements nécessaires à l'activité des services (mobilier, véhicules, ordinateurs, petits équipements)
- 1,3 M€ pour la transition écologique :
 - o Coulée verte – square Lafayette : 450 K€
 - o Eclairage LED dans le complexe sportif Auriol, le gymnase Léo-Lagrange, les écoles Dubus, Granet, Marginéa, Dubus, Candalle et l'éclairage public : 695 K€
 - o Plantations d'arbres : 100 K€
- 1,16 M€ pour les bâtiments sportifs et administratifs, et notamment :
 - o 520 K€ pour la réhabilitation du pavillon des relations internationales
 - o 385 K€ de travaux de chauffage, électricité, mise en conformité sécurité incendie, achat d'extincteurs, mise à jour DTA amiante, ...
 - o 180 K€ d'études diverses notamment pour la réhabilitation du complexe Jacques-Larché et du complexe Morane
 - o 30 K€ : remplacement portails – portillons du gymnase Cataldi
- 2,12 M€ pour la halle de marché
- 150 K€ pour les jeux extérieurs
- 100 K€ pour les projets citoyens

2.3 Les principales subventions d'investissements prévues :

876 K€ de subventions d'investissement sont portés au BP 2026 (747 M€ en 2025, hors reports). Les principales subventions sont les suivantes :

- 600 K€ d'amendes de police
- 200 K€ au titre du contrat d'aménagement régional

Le maire,



Gilles Bord